

LES JOURNEES DU PATRIMOINE DE PAYS

« Préserver le patrimoine si riche de la France : les Français le veulent. Pour certains d'entre nous, c'est une passion ; et pour les plus chanceux, c'est une part de leur mission, de leur métier ! Montrons-le ce troisième week-end de juin.

Nous sommes à la 17^e édition. C'était traditionnellement la fête des moulins. Maintenant, les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, avec leurs 1 500 manifestations, sont reconnues par la presse et les médias comme un événement important de l'année. Elles y ont leur place particulière, différente des Journées européennes de septembre. Grâce à elles, les Français découvrent que le patrimoine ne se limite pas aux plus beaux monuments. Il est partout. Dans les campagnes, dans les villages, dans chaque ville, le long des cours d'eau.

Chaque année, un thème – il n'est pas obligatoire - renouvelle la vision du patrimoine proposée dans ces journées. Un réseau national se mobilise pour vous aider à faire connaître votre manifestation. Un site internet national la présente. Des communiqués de presse ciblés sont envoyés. 15 000 affiches sont imprimées.

Les 14 et 15 juin 2014, faisons partager notre engagement. Retrouvons nous nombreux pour faire découvrir « la lumière et les couleurs » de notre patrimoine.

Kléber Rossillon, président de Patrimoine-Environnement

PRESENTATION DU CONCOURS

A l'occasion des Journées du Patrimoine de Pays, la commune du Juch en partenariat avec Douarnenez Communauté et l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez, propose un concours photos afin de valoriser le patrimoine du Juch à travers la lumière.

Le thème du concours est :

« Mise en lumière de la commune du Juch »

Il est demandé que la photographie mette en valeur le Patrimoine de la commune du Juch.

Article 1: Organisateur

La commune du Juch, 5 rue Louis Tymen, 29100 Le Juch organise **un concours gratuit sans obligation d'achat** selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site internet de la mairie : www.lejuch.fr et de ses partenaires l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez www.douarnenez-tourisme.com ; et de Douarnenez Communauté www.douarnenez-communaute.fr ; ainsi que la page Facebook de l'Office de Tourisme.

Article 2: Conditions de participation

2.1 Ce concours est ouvert à toute personne majeure ou mineure dans la mesure où la personne mineure fournit l'autorisation de leur responsable légal.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement les membres désignés du jury, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours photos.

2.4 La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 3 : L'inscription

Le concours photos se déroulera du jeudi 27 mars 2014 au samedi 19 avril 2014 minuit.

En s'inscrivant, les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur et des droits à l'image des photographies qu'ils soumettent. Ils restent propriétaires de leurs photos, mais ils autorisent la représentation gratuite de leurs travaux dans le cadre de ce concours, d'une exposition permanente sur la commune, sur tous supports de communication de la commune du Juch et de ses partenaires pour la valorisation de la commune. La commune du Juch et ses partenaires ont l'obligation de mentionner sous la photo en légende ou dans les mentions légales, l'auteur de la photographie.

La photographie peut être en couleur ou noir et blanc et retouchée ou non sur ordinateur (logiciel au choix).

Dépôt des photographies au plus tard le samedi 19 avril 2014 minuit.

Les participants doivent transmettre leur photo :

- En format numérisée HD 300 dpi, format jpeg, à l'adresse mail suivante : receptif@douarnenez-tourisme.com
- En format 11 X 15 cm sur papier photo, brillant à l'adresse suivante : Office de Tourisme du Pays de Douarnenez – 1 rue du docteur Mével – 29100 DOUARNENEZ

Article 4 : Modalité de participation

Pour participer au concours, le participant devra s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en remplissant tous les champs obligatoires (E-mail, téléphone, nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays et date de naissance). A la fin du concours, le jury sélectionnera 20 photographies, dont 6 gagnantes.

Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée. Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par foyer (même nom, même adresse postale). Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

Article 5 : Communication du concours.

Le règlement du concours photos est accessible depuis le site internet de la commune du Juch et de ses partenaires :

www.lejuch.fr / www.douarnenez-tourisme.com / www.douarnenez-communaute.fr

Il est disponible gratuitement dans les différents lieux d'accueil : mairie du Juch, Office de Tourisme du Pays de Douarnenez et Douarnenez Communauté.

L'organisateur et ses partenaires communiquent sur l'évènement via le bulletin municipal de la commune du Juch, un affichage extérieur, des flyers en libre distribution dans le hall de l'Office de Tourisme, le programme des animations édité par l'Office de Tourisme, la page Facebook de l'Office de Tourisme et la presse locale.

Contenu du support de communication :



ORGANISATION DU CONCOURS

1. Dépôt des photos

Jusqu'au 19 avril 2014 minuit : Les participants pourront proposer 1 photographie maximum :

- En format numérisée HD 300 dpi, format jpeg, à l'adresse mail suivante :
receiptif@douarnenez-tourisme.com

ET

- En format 11 X 15 cm sur papier photo, brillant à l'adresse suivante : **Office de Tourisme du Pays de Douarnenez** – 1 rue du docteur Mével – 29100 DOUARNENEZ

Les participants pourront à tout moment modifier ou supprimer les photographies déposées jusqu'à la date limite de dépôt fixé au 19 avril 2014 à minuit.

Un accusé de réception sera systématiquement transmis à chaque participant.

Pour tous renseignements, contacter l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez : 02 98 92 88 64

2. Sélection des photos pour l'exposition

Un jury est mis en place par les organisateurs afin de sélectionner 20 clichés.

Le jury sera composé :

- 1 photographe professionnel
- 1 personne du Port-musée
- 1 personne de l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez
- 1 élu de la commune du Juch
- 1 personne de Douarnenez-Communauté
- 1 membre d'association
- 1 à 2 habitants du Pays de Douarnenez

Les photographies seront sélectionnées par le jury durant la semaine 17 de l'année 2014.

20 clichés sélectionnés :

- 6 clichés seront imprimés sur un support en bois en encres pigmentaires sur vinyle extrême longue durée avec pelliculage mat extrême longue durée anti-UV. Finition mat et bords blancs. Ces photographies seront exposées le long de la voie verte Douarnenez-Quimper, sur la commune du Juch.
- 14 clichés seront imprimés en format 30 X 40 cm et exposés dans la salle du conseil lors de la journée de patrimoine de Pays le 15 juin 2014.

1^{ère} phase : ne seront gardées que les photos en accord avec le thème et dont la qualité photo (netteté, lumière, couleurs, qualité artistique) est compatible pour un affichage.

2^{ème} phase: 20 photos maximum seront sélectionnées par le jury. Toutes les photographies retenues après la première phase seront évaluées selon 4 critères :

- Créativité: Photo en corrélation avec le thème et la philosophie du concours
- Esthétisme: Cadrage, photo présentant un joli graphisme ou une harmonie
- Insolite: Photo présentant un lieu original, insolite, peu connu;
- Technique: Qualité et précision du cadrage, de la profondeur de champs, de la gestion des couleurs et de la lumière.

3. Sélection et Tirage des photos

Les tirages et l'encadrement seront pris en charge par la commune du Juch.

Les auteurs des photos sélectionnées seront prévenus via l'adresse courriel qu'ils auront utilisée pour leur dépôt, de la sélection retenue par le Jury. Les photographies sélectionnées seront exposées lors de la journée du Patrimoine de Pays, le dimanche 15 juin de 10h à 17h30 dans la salle du conseil de la mairie et six d'entre-elles le long de la voie verte (exposition permanente).

4. Remise des prix et exposition

Le dimanche 15 juin 2014:

Exposition des photos sélectionnées dans la salle du conseil du Juch.

La salle sera ouverte de 10h00 à 17h30. Une personne sera présente dans la salle afin d'assurer le bon déroulement de l'exposition.

Les gagnants du concours seront annoncés fin de la semaine 17 de l'année 2014.

La remise des prix se déroulera le dimanche 15 juin 2014 à partir de 17h30, où les gagnants seront invités à retirer leur prix.

Le prix pourra être envoyé par voie postale pour les gagnants ne pouvant pas être présent le 15 juin 2014.

Les photographies gagnantes seront exposées sur la commune du Juch dans la salle du conseil. Elles pourront être utilisées sur tous supports de communication de la commune du Juch et de ses partenaires (Office de Tourisme du pays de Douarnenez et Douarnenez Communauté) pour la valorisation de la commune. La commune du Juch et ses partenaires ont l'obligation de mentionner sous la photo en légende ou dans les mentions légales, l'auteur de la photographie.

LES LOTS

1^{er} prix :

1 nuit pour 2 personnes + 2 petits déjeuners dans un hôtel de Douarnenez d'une valeur de 76€

1 soin thalasso d'une valeur de 32 €

1 entrée adulte au Port-musée d'une valeur de 7.50 €

1 Balade commentée adulte sur l'île Tristan d'une valeur de 5.50 €

1 entrée enfant pour l'Océanopolis à Brest d'une valeur de 12.70 €

1 entrée pour le Parc de loisirs Bel Air à Landudec d'une valeur de 8 €

2^{ème} prix :

1 soin thalasso d'une valeur de 32 €

1 livre des photographies de Georges Bertré (exposition du Port-musée) d'une valeur de 28 €

1 entrée adulte au Port-musée d'une valeur de 7.50 €

1 visite guidée de l'île Tristan d'une valeur de 5.50 €

1 entrée enfant pour l'Océanopolis à Brest d'une valeur de 12.70 €

1 entrée pour le Parc de loisirs Bel Air à Landudec d'une valeur de 8 €

3^{ème} prix :

- 1 soin thalasso d'une valeur de 32 €
- 1 BD d'auteurs Maison d'éditions YLB au Juch d'une valeur de 18 €
- 1 visite guidée de l'île Tristan d'une valeur de 5.50 €
- 1 entrée enfant pour l'Océanopolis à Brest d'une valeur de 12.70 €
- 1 entrée pour le Parc de loisirs Bel Air à Landudec d'une valeur de 8 €

4^{ème} prix :

- 1 séance Découverte au centre équestre du Juch valable pour 1 personne d'une valeur de 20 €
- 1 BD d'auteurs Maison d'éditions YLB au Juch d'une valeur de 18 €
- 1 livre « Mémoire de la ville » d'une valeur de 15 €
- 1 entrée pour un des 5 sites de « Chemin du patrimoine en Finistère » 6 €
- 1 entrée enfant pour l'Océanopolis à Brest d'une valeur de 12.70 €
- 1 entrée pour le Parc de loisirs Bel Air à Landudec d'une valeur de 8 €

5^{ème} prix :

- 1 séance Découverte au centre équestre du Juch valable pour 1 personne d'une valeur de 20 €
- 1 livre « Mémoire de la ville » d'une valeur de 15 €
- 1 entrée enfant pour l'Océanopolis à Brest d'une valeur de 12.70 €
- 1 entrée pour le Parc de loisirs Bel Air à Landudec d'une valeur de 8 €

6^{ème} prix :

- 1 livre « Mémoire de la ville » d'une valeur de 15 €
- 1 entrée pour un des 5 sites de « Chemin du patrimoine en Finistère » 6 €
- 1 entrée enfant pour l'Océanopolis à Brest d'une valeur de 12.70 €
- 1 entrée pour le Parc de loisirs Bel Air à Landudec d'une valeur de 8 €

Du 7^{ème} au 20^{ème} prix :

Pour chacun :

- 1 gâteau breton ou kouign amann de la biscuiterie marin coathalem d'une valeur de 9.90 €
- 1 entrée enfant pour l'Océanopolis à Brest d'une valeur de 12.70 €

5. Protection des données, droits à l'image et autorisation d'exploitation

Le participant est libre d'abroger à tout moment l'autorisation de sauvegarde de ses données et par conséquent de se rétracter de la participation au concours.

Le candidat atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Les œuvres demeurent la propriété pleine du candidat. Le candidat atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres, ou les auteurs et ayant-droits d'œuvres reproduites sur celles du candidat, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leurs œuvres. Tous les participants donnent le droit et autorisent les organisateurs du concours ainsi qu'à leurs partenaires d'utiliser leurs noms, les photographies soumises et leurs titres, à des fins de communication et d'information dans le cadre du concours ou d'un projet de valorisation de la commune.

6. Exclusion

Les images soumises dans le cadre du concours photos ne doivent pas présenter de contenu obscène, offensant, diffamatoire, choquant d'un point de vue moral, faisant l'apologie de la violence, pornographique, insultant, inapproprié pour les mineurs, raciste, et /ou condamnable pour un autre motif. L'importation de telles images peut être le motif d'une exclusion du concours.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute modification jugée utile au bon déroulement du concours. Le secrétariat du concours est en charge du transfert et de la conservation des objets, de l'exposition des œuvres et de l'organisation de la remise des prix. Il ne peut être tenu responsable d'une perte ou d'une détérioration de l'objet.

CNIL

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie du Juch, 5 rue Louis Tymen, 29100 Le Juch. Tél : 02 98 74 71 50

Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de Me Anne Kérisit, huissier de justice, 27 rue Berthelot à DOUARNENEZ, Tél : 02 98 92 02 64.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante www.lejuch.fr ainsi que sur les sites internet de ses partenaires.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Organisateur du Jeu à l'adresse de l'organisateur ainsi qu'à l'accueil de l'office de tourisme (1 rue du docteur Mével à Douarnenez) et de Douarnenez Communauté (rue Ar Veret à Douarnenez).

Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'organisateur : Mairie du Juch / 5 rue Louis Tymen / 29100 LE JUCH

Tél. 02 98 74 71 50

Organisateur :



Mairie du Juch
5 rue Louis Tymen
29100 LE JUCH
Tél. 02 98 74 71 50

Partenaires :



Office de Tourisme du Pays de Douarnenez
1 rue docteur Mével
29100 DOUARNENEZ
Tél. 02 98 92 88 64



Douarnenez Communauté
75 rue Ar Veret
29100 DOUARNENEZ
Tél. 02 98 74 48 50